

# COLLÈGE BORÉAL

éducation • innovation • recherche

Il est essentiel de communiquer oralement et par écrit en français et en anglais lors des stages cliniques.	<b>Certificat de secourisme général</b>	<b>Certificat de RCR</b>	<b>Immunisations (veuillez consulter la fiche aux pages suivantes)</b>	<b>SIMDUT (WHMIS)</b>	<b>Extrait du casier judiciaire</b>
<b>Baccalauréat en sciences infirmières</b>	Avant le 15 juillet	Avant le 15 juillet	Avant le 15 juillet	Avant le 15 juillet	Avant le 15 juillet (incluant la vérification pour le secteur vulnérable)

Pour les cours de secourisme et RCR, veuillez consulter la section de la Formation continue, au site Web, à l'adresse suivante:

<http://www.collegeboreal.ca/programmes-cours/formation-continue/>

S'il vous plaît, remettre tous les documents demandés ci-dessous au Bureau du Registrariat:  
**registrariat@collegeboreal.ca**

La présente trousse comprend :

- **Des directives claires concernant le formulaire d'évaluation de santé**
- **La fiche d'immunisation propre au programme**

## École des sciences infirmières

### Instructions pour remplir le formulaire d'évaluation de la santé

Il faut fournir à l'École des sciences infirmières la preuve de l'immunisation courante contre les maladies indiquées **dès le 15 juillet de l'année académique**. Veuillez lire les renseignements et instructions ci-dessous. **Il est fortement recommandé d'apporter ces renseignements lorsque vous irez voir votre médecin ou l'infirmière**. Si vous avez des questions sur ces instructions, veuillez communiquer avec Mme Lise Bonin, coordonnatrice du Programme Baccalauréat en sciences infirmières du Collège Boréal.

La coordonnatrice recueille le formulaire d'évaluation de la santé afin d'avoir la confirmation que chaque étudiant répond aux exigences de l'Université Laurentienne et du Collège Boréal ainsi qu'aux normes établies à l'article 4.2 du Règlement de l'Ontario 518/88 pris en application de la *Loi sur les hôpitaux publics*. Les organismes comptent sur nous pour tenir ces dossiers et veiller à ce que la population étudiante se conforme à ces normes. N'oubliez pas de **faire une copie du formulaire rempli et de la documentation complémentaire AVANT de le remettre**, car vous devrez les fournir à diverses reprises lors des stages au cours du programme.

**Tout manquement aux exigences en matière d'immunisation entraînera la suspension de la participation aux stages cliniques.**

---

#### Section 1 : COORDONNÉES

Il faut fournir tous les renseignements personnels (nom, date de naissance, téléphone, etc.) demandés sur le formulaire.

#### Section 2 : CONSIDÉRATIONS SPÉCIALES

Le résumé est rédigé par l'étudiant quant à toute difficulté (médicale, psychologique, d'apprentissage) qui peut influencer la participation au programme ou le rendement dans un cadre clinique. L'École des sciences infirmières conservera ces renseignements dans la plus stricte confidentialité. Au besoin, l'université peut demander d'autres renseignements supplémentaires aux étudiants.

#### Section 3 : ROUGEOLE, OREILLONS, RUBÉOLE ET VARICELLE

Tous les étudiants doivent obligatoirement avoir été vaccinés contre la rougeole, les oreillons et la rubéole **avant** de commencer l'exercice en clinique. Veuillez **joindre à ce formulaire une photocopie du dossier des immunisations que vous avez eues pendant votre enfance**. Dans l'absence de preuve d'immunisation, la documentation des résultats sérologiques (analyse sanguine) vérifiant l'immunité est obligatoire. Si les résultats sérologiques révèlent une absence d'immunité ou donnent un résultat indéterminé, un rappel ROR est obligatoire. **Vérifiez que l'analyse sanguine couvre la rougeole, les oreillons, la rubéole et la varicelle et joignez une copie des résultats** à ce formulaire.

La vaccination contre la varicelle est obligatoire uniquement si l'analyse sérologique sanguine ne révèle aucune immunité contre cette maladie. Si cette vaccination s'impose, indiquez les dates d'administration.

### **Section 4a : INTRADERMORÉACTION À LA TUBERCULINE EN DEUX ÉTAPES DE MANTOUX**

Toutes les étudiants doivent subir l'intradermoréaction en deux étapes de Mantoux avant de s'inscrire. Le médecin ou l'infirmière doit indiquer la date et le résultat des deux étapes. La première étape de l'intradermoréaction de Mantoux sera par la suite obligatoire chaque année pendant la durée du programme. Il est obligatoire de présenter les résultats de chaque première étape au début de chaque année subséquente du programme.

#### **En quoi consiste le test de Mantoux?**

Certaines personnes ayant une tuberculose latente ou en ayant été infectées peuvent avoir une réaction négative lors du premier test. Cependant, ce premier test cutané peut ensuite stimuler la capacité de l'organisme de réagir à la tuberculine, ce qui fait que le deuxième test cutané est positif.

Essentiellement, le test en deux étapes réduit la probabilité qu'une réaction soit interprétée comme une nouvelle infection.

Étape 1 : Une dose standard de tuberculine est injectée dans la peau. Le médecin lit le résultat dans les 48 à 72 heures qui suivent. Si la première réaction est supérieure à 10 mm, une radiographie thoracique est obligatoire.

Étape 2 : Si la première réaction est inférieure à 10 mm, un deuxième test est effectué une à trois semaines après. Le médecin lit le résultat dans les 48 à 72 heures qui suivent. Une réaction supérieure à 10 mm au deuxième test est un signe de tuberculose antérieure et une radiographie thoracique est obligatoire.

### **Section 4b : RADIOGRAPHIE THORACIQUE**

Une radiographie thoracique est requise pour déterminer la présence d'une tuberculose active uniquement si la réaction au test est supérieure à 10 mm. Le médecin ou l'infirmière doit indiquer la date et le résultat de la radiographie.

Les personnes ayant une infection latente ou active doivent avertir l'École des sciences infirmières de l'Université Laurentienne avant de commencer ou de continuer leurs cours. L'Université exige une lettre du praticien de la santé indiquant la stabilité de votre état clinique (fondée sur les résultats de l'intradermoréaction, de la radiographie, du traitement médical reçu et de l'analyse subséquente d'expectorations) avant que vous ne puissiez entreprendre les activités cliniques. Il est obligatoire de fournir cette lettre chaque année pendant la durée du programme.

### **Section 5 : DIPHTÉRIE, TÉTANOS, COQUELUCHE ET POLIO**

La vaccination contre la diphtérie, le tétanos, la coqueluche et la polio est obligatoire. Le médecin ou l'infirmière doit indiquer la date de la vaccination primaire et celle du dernier rappel (dans les dix années précédant l'inscription de la date).

### **Section 6 : HÉPATITE B**

Les étudiants qui n'ont jamais reçu la série complète d'injections contre l'hépatite B doivent avoir eu **au moins la première injection avant de s'inscrire**. Les injections subséquentes doivent être administrées conformément au calendrier d'immunisation. Le médecin ou l'infirmière doit indiquer les dates des injections du vaccin ainsi que **les résultats du test d'immunité anticorps anti-HBs**.

### **En quoi consiste la vaccination contre l'hépatite B?**

La vaccination contre l'hépatite B consiste en une série d'injections accompagnée d'un test de dépistage d'anticorps confirmant l'immunité. Au Canada, la vaccination a normalement lieu pendant l'enfance. Le calendrier des injections et du test d'immunité est habituellement le suivant :

1<sup>re</sup> injection

2<sup>e</sup> injection – 1 mois après la 1<sup>re</sup> injection

3<sup>e</sup> injection – 5 mois après la 2<sup>e</sup> injection

**Les étudiants qui n'ont pas été vaccinés pendant l'enfance doivent avoir reçu la première injection avant de s'inscrire, et remettre à la coordonnatrice l'attestation fournie par leur médecin ou infirmière conformément au calendrier ci-dessus.**

Les étudiants qui ne sont pas immunisés doivent subir un test de dépistage des antigènes de surface (AgHBs) pour déterminer la présence du virus. Si le résultat de ce test est négatif, la vaccination est obligatoire. Si le résultat est positif, un dépistage de l'antigène « e » (AgHBe) est requis pour déterminer si le virus est actif et si la personne est infectieuse ou porteuse du virus.

Les étudiants dont les tests d'AgHBs et AgHBe donnent des résultats positifs doivent consulter l'École des sciences infirmières afin de déterminer l'influence que leur état de santé aura sur leurs stages cliniques.

### **Qu'est-ce qu'un vaccin contre l'hépatite B en deux doses?**

La Direction des produits thérapeutiques de Santé Canada a approuvé une série de deux doses de Recombivax HB afin de prévenir l'hépatite B chez les adolescents. Ce schéma posologique de deux doses de 10 mcg/1,0 ml est une solution de rechange au schéma posologique de trois doses de 5 mcg/0,5 ml de Recombivax HB déjà utilisé chez les enfants de 0 à 19 ans.

### **Section 7 : GRIPPE (VIRUS DE LA GRIPPE INACTIVÉ)**

Le vaccin contre la grippe **DOIT ÊTRE ADMINISTRÉ CHAQUE ANNÉE**. Tout manquement à cette règle peut entraîner l'exclusion des environnements cliniques, conformément aux politiques et procédés internes de l'hôpital ou de l'organisme communautaire.

**À noter : il n'est pas obligatoire de recevoir ce vaccin avant la rentrée de septembre.** Il faut plutôt se faire immuniser chaque année quand le vaccin pour la saison en cours est disponible (habituellement début automne). Après la vaccination, il est obligatoire de remettre à l'École des sciences infirmières l'attestation écrite indiquant l'immunisation pour l'année en cours.

### **Qui ne devrait pas se faire vacciner contre la grippe?**

- Les personnes ayant de sérieuses réactions anaphylactiques aux œufs ou aux produits à base d'œufs
- Les personnes ayant des allergies connues à des agents de préservation comme le thimerosal, le formaldéhyde ou la néomycine (dépend du vaccin contre la grippe utilisé)
- Les personnes ayant eu une réaction anaphylactique prouvée au vaccin contre la grippe.

En présence de n'importe laquelle des contre-indications ci-dessus, il faut fournir à l'École un certificat médical indiquant la ou les raisons pour lesquelles l'étudiant ne devrait pas être vacciné.

**Section 8 : FORMULAIRE REMPLI PAR :**

Les coordonnées et la signature du médecin ou de l'infirmière qui a rempli le formulaire sont obligatoires.

**Université Laurentienne : Tous les formulaires d'évaluation de la santé complétés doivent être remis avant le 15 juillet** en personne à l'École des sciences infirmières de l'Université Laurentienne, Bureau principal, L-512, 5<sup>e</sup> étage, édifice R. D.-Parker, **OU** par la poste.

**Collège Boréal : Tous les formulaires d'évaluation de la santé doivent être remis avant le 15 juillet** en personne à l'École des sciences de la santé du Collège Boréal aux soins de Mme Lise Bonin, coordonnatrice du programme Baccalauréat en sciences infirmières  
21, boulevard Lasalle  
Sudbury ON

**Le fait de ne pas fournir ces documents importants tel que demandé entraînera la suspension de la participation aux stages cliniques.**

## ÉCOLE DES SCIENCES INFIRMIÈRES

### Documentation obligatoire pour stage clinique

PARTIE A – RENSEIGNEMENTS PERSONNELS :

DATE : \_\_\_\_\_

**Veillez remplir le formulaire et le remettre au Registrariat**

Prénom:	Nom de famille :	Sexe :  _____ m _____ f	Date de naissance :  ____ / ____ / ____ jour            mois            année
---------	------------------	-------------------------------	--

<b>Information sur votre carte d'assurance maladie - Carte santé (ON), Carte soleil (QUE), Medicare (NB) ou autre</b>	Nom au complet tel qu'inscrit sur votre carte :		Province du régime :
	Numéro de carte santé :	Code de version (lettre ou numéro à la fin)	Date d'expiration, s'il y a lieu :
	<i>Si vous n'avez pas</i> de carte provinciale :  Nom de la compagnie d'assurance privée : _____  Numéro de la police d'assurance privée : _____		

<b>Adresse durant vos études</b> <i>Même que mon adresse permanente :</i> <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Rue			
	Ville	Province / pays	Code postal	Numéro de téléphone
	Courrier électronique :			

<b>Adresse permanente</b> <i>Je retourne à cette adresse après mes études :</i> <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Rue			
	Ville	Province / pays	Code postal	Numéro de téléphone
	Courrier électronique :			

En cas d'urgence, prévenir	Lien de parenté	Adresse / ville	Numéro de téléphone
----------------------------	-----------------	-----------------	---------------------

En cas d'urgence, prévenir	Lien de parenté	Adresse / ville	Numéro de téléphone
----------------------------	-----------------	-----------------	---------------------

Médecin de famille	Adresse / Ville	Numéro de téléphone
--------------------	-----------------	---------------------

Allergies
-----------

Campus d'études	Programme d'études	Année d'études (1re, 2e ou 3e année)
-----------------	--------------------	--------------------------------------

**NOTE IMPORTANTE :**

Les preuves suivantes sont essentielles afin de vous permettre de commencer vos expériences cliniques, composantes obligatoires du programme de Baccalauréat en sciences infirmières. Vous devez remettre une photocopie de toutes ces preuves.

De plus, **vous êtes responsable de la création de votre propre dossier personnel et d’y conserver les originaux de tous vos documents.** Ceci est d’une grande importance, car plusieurs organismes de santé exigent que l’étudiant ou l’étudiante apporte des preuves papier lors de la 1<sup>re</sup> journée de stage.

L’Université Laurentienne - École des sciences infirmières et le Collège Boréal - programme de Baccalauréat en sciences infirmières se réservent le droit d’exiger des documents supplémentaires en tout temps selon les exigences des milieux de soins, des facteurs dominants les milieux d’éducation et les soins de la santé ainsi que les enjeux touchant la gestion des risques.

**1. Coordonnées (à remplir par l’étudiante, l’étudiant)**

Nom:	Numéro d’étudiant :
Date de naissance :	Année de l’inscription dans le programme de BSCN :
Adresse :	
Téléphone :	Courriel :

**2. Considérations spéciales**

Existe-t-il des difficultés (physiques, psychologiques, d’apprentissage) qui peuvent influencer votre participation aux activités en salle de classe ou dans un milieu clinique? Veuillez les décrire afin que nous puissions élaborer ensemble des stratégies qui appuieront votre apprentissage :

### 3. La preuve de l'immunité à la Rougeole, Oreillons, Rubéole (ROR) et la varicelle.

Les données de laboratoire de l'immunité sont acceptables si les dates d'immunisation ne sont pas disponibles.

La rougeole (rubéole), Oreillons, Rubéole (ROR)	Date(s) d'immunisation (s): (1) (2)
Varicelle (varicelle)  <b>À noter :</b> deux doses de vaccin administrées à au moins 28 jours d'intervalle si vacciné à 13 ans ou plus	Date(s) d'immunisation (s): (1) (2)

**OU:**

	Analyses sérologiques prouvant l'immunité
Rougeole	Titre: _____
Oreillons	Titre: _____
Rubéole	Titre: _____
Varicelle	Titre: _____

**4a. Dépistage de la tuberculose :** La documentation reliée à l'intradermoréaction en deux étapes de Mantoux pratiquée dans les 12 mois précédents est obligatoire. La deuxième étape doit avoir lieu entre 7 et 28 jours après la première inoculation. Les résultats doivent être mesurés en mm. La première étape du test de Mantoux doit être ensuite effectuée chaque année pendant la durée du programme. Les personnes qui ont reçu le vaccin BCG doivent quand même se soumettre à l'intradermoréaction en deux étapes.

Test 1:	Date:	Résultat en mm:	Initiales du médecin ou de l'infirmière :
Test 2 (si applicable):	Date:	Résultat en mm:	Initiales du médecin ou de l'infirmière :

**4b: Radiographie thoracique :** Si le test de Mantoux provoque une réaction égale ou supérieure à 10 mm, une radiographie thoracique est obligatoire afin de déterminer la présence d'une tuberculose active. Les personnes qui obtiennent un résultat positif doivent communiquer avec le Service de santé de



l'Université Laurentienne ou leur médecin afin d'obtenir des conseils sur le traitement avant de pouvoir continuer leurs cours. Un suivi médical annuel est ensuite requis pendant la durée du programme. Un formulaire permettant de confirmer la stabilité clinique sera fourni à l'étudiant qui doit le faire remplir par le médecin.

Date de la radiographie thoracique (uniquement si les résultats du test de Mantoux sont positifs) :	Résultats (joindre un résumé écrit des résultats de la radiographie) :
---	--

**5. Les données actuelles de la vaccination contre la diphtérie et le tétanos (dans les 10 dernières années):**

Diphthérie et tétanos	Date d'immunisation (la plus récente) :
-----------------------	---

**6. Hépatite B :** La documentation reliée à la vaccination contre l'hépatite B et les résultats sérologiques pour les anticorps de surface anti-hépatite B sont aussi obligatoires. Si les résultats sérologiques indiquent moins de 10 iu/ml, une dose de rappel est obligatoire ainsi qu'un suivi déterminé par le fournisseur de soins primaires. Les personnes qui n'ont jamais reçu la série complète de 2 ou 3 doses doivent recevoir au moins la première injection d'ici leur inscription. Les injections subséquentes doivent être administrées conformément au calendrier d'immunisation.

1 <sup>re</sup> injection ( <b>obligatoire pour inscription au programme</b> )	Date :
2 <sup>ème</sup> injection	Date :
3 <sup>e</sup> injection (si applicable)	Date :
<p><b>Preuve de l'immunité (obligatoire entre 1 et 6 mois après la dernière injection) :</b>  Date : _____  Dépistage d'anticorps anti-HBs : _____</p> <p style="text-align: center;"><b>Si non immunisé :</b></p> Date du rappel : _____ Reprise du dépistage d'anticorps anti-HBs Date : _____ Dépistage d'anticorps anti-HBs : _____ <b>Immunisé/Non immunisé</b>	

**7. Note importante :**

La vaccination contre la grippe annuelle est fortement recommandée. Comme le vaccin pour la grippe saisonnière sera disponible en automne, les étudiants sont tenus de soumettre des documents écrits à l'École des sciences infirmières une fois qu'ils ont été vaccinés. L'étudiant qui ne fournit pas la preuve de vaccination contre la grippe risque d'être retiré de leur stage clinique relié aux politiques des organismes communautaires ou de l'hôpital dans le cas d'une épidémie. De plus, certains établissements exigent maintenant cette preuve dès la 1<sup>re</sup> journée de stage clinique.

**8. Preuve d'immunisation complétée par :**

Nom du médecin ou de l'infirmière :	Téléphone :
Adresse :	
Date :	Signature :

**9. Des copies des documents suivants doivent être fournies, comme indiqué ci-dessous:**

Certificat RCR Niveau C (pour professionnel de soins de santé) <b>À noter:</b> doit-être renouvelé annuellement	Date de certification: _____
Premiers soins (aspects théoriques et pratiques) <b>À noter :</b> valide pour 3 ans, sauf si autrement indiqué	Date de certification: _____
Certificat SIMDUT <b>À noter :</b> doit-être renouvelé annuellement	Date de certification: _____
Attestation judiciaire (secteur vulnérable) <b>À noter :</b> doit-être renouvelé annuellement	Date : _____
Ajustement du masque respiratoire : modèles 3M <b>À noter :</b> les analyses d'ajustement de masque sont valides pour 2 ans	Date : _____

**AVIS\*\*\*Il est essentiel de conserver les copies originales de votre documentation et nous faire parvenir des photocopies seulement.**

**J'autorise l'Université Laurentienne École des sciences infirmières et le Collège Boréal programme de Baccalauréat en sciences infirmières de fournir toute information sur le dossier de l'élève et de stage clinique de vaccination de documentation aux installations de placement sur demande.**

Date :	Nom de l'étudiant :
	Signature :